

NORME INTERNATIONALE

ISO
105-C03

Troisième édition
1987-12-15



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie C03: Solidité des teintures au lavage: Essai 3

Textiles — Tests for colour fastness —

Part C03: Colour fastness to washing: Test 3

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est normalement confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 105-C03 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (incorporée dans l'ISO 105-C: 1982), dont elle constitue une révision mineure.

L'ISO 105 a été auparavant publiée en treize «parties», chacune désignée par une lettre (par exemple «Partie A»), avec des dates de publication allant de 1978 à 1985. Chaque partie contenait une série de «sections» dont chacune était désignée par la lettre correspondant à la partie respective et par un numéro de série à deux chiffres (par exemple «Section A01»). Ces sections sont à présent publiées à nouveau comme documents séparés, eux-mêmes désignés «parties» mais en conservant leurs désignations alpha-numériques antérieures. Une liste complète de ces parties est donnée dans l'ISO 105-A01.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie C03:

Solidité des teintures au lavage : Essai 3

1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 105 spécifie l'essai n° 3 dans une série de cinq essais de lavage, qui ont été établis pour l'examen de la solidité des textiles teints au lavage et dont l'ensemble englobe la gamme des modes opératoires pour le lavage depuis doux jusqu'à sévère.

NOTE — Cette méthode est destinée à la détermination de l'effet du lavage seulement sur la solidité de la teinture du textile. Elle n'est pas prévue pour reproduire le résultat du processus entier de blanchissage.

2 Références

ISO 105, *Textiles — Essais de solidité des teintures —*

Partie A01: Principes généraux pour effectuer les essais.

Partie A02: Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations.

Partie A03: Échelle de gris pour l'évaluation des décolorations.

3 Principe

Une éprouvette du textile, en contact avec des tissus témoins spécifiés, est agitée mécaniquement, dans des conditions prescrites de durée et de température, dans une solution savonneuse, puis rincée et séchée. La dégradation de la coloration de l'éprouvette et le dégorgeement sur les tissus témoins sont évalués avec les échelles de gris.

4 Appareillage et réactifs

4.1 Dispositif mécanique approprié (voir chapitre 8), comprenant un bain d'eau contenant un arbre tournant qui porte,

radialement, des récipients en verre ou en acier inoxydable (de 75 ± 5 mm de diamètre et de 125 ± 10 mm de hauteur) d'une capacité de 550 ± 50 ml; le fond des récipients est à 45 ± 10 mm de l'axe de l'arbre. L'ensemble «arbre et récipients» est animé d'un mouvement de rotation à une fréquence de 40 ± 2 min⁻¹. La température du bain d'eau est contrôlée par thermostat pour maintenir la solution d'essai à la température prescrite ± 2 °C.

4.2 Savon, ne contenant pas plus de 5 % d'eau et conforme aux spécifications suivantes, rapportées à la masse sèche :

- alcali libre, calculé en Na_2CO_3 : 3 g/kg maximum
- alcali libre, calculé en NaOH : 1 g/kg maximum
- matières grasses totales : 850 g/kg minimum
- titre d'acides gras mélangés, préparés à partir du savon : 30 °C maximum
- indice d'iode : 50 maximum

Le savon doit être entièrement dépourvu de tout azurant optique.

4.3 Savon, solution contenant 5 g de savon (4.2) et 2 g de carbonate de sodium anhydre par litre d'eau distillée.

4.4 Deux tissus témoins, chacun de 10 cm × 4 cm, l'un composé du même genre de fibre que le textile à soumettre à l'essai, ou, dans le cas de mélanges, du même genre que la fibre prédominante, le second composé de la fibre indiquée dans le tableau suivant, ou, dans le cas de mélanges, du genre de la deuxième fibre en importance, ou d'une fibre spécifiée par ailleurs.